



Commune de Moustiers-Sainte-Marie

A2017-0065 : ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR :

**- LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) VERSION LOI POUR L'ACCES AU
LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE (A.L.U.R) ET COMPORTANT UNE EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DE LA COMMUNE DE MOUSTIERS STE MARIE**

Le Maire de la Commune de MOUSTIERS STE MARIE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 et R 153-8.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2224-10, R.2224-8 et R.2224-9,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27,

Vu la délibération N°1 du Conseil municipal en date du 05 février 2010 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et définition de concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 en date du 18 octobre 2016 arrêtant simultanément le bilan de la concertation et le projet de P.L.U,

Vu le Porter A Connaissance adressé par le Secrétaire Général sous couvert de Monsieur le Préfet des ALPES DE HAUTE PROVENCE (A.H.P) à la commune de MOUSTIERS SAINTE-MARIE en date du 01 juillet 2011

Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur par Madame le Maire de Moustiers Ste Marie formulée en date du 17 février 2017 auprès du Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE pour organiser et ouvrir L'enquête publique portant sur le projet de P.L.U. **sous l'autorité administrative de Madame le Maire de Moustiers Ste Marie,**

Vu la notification de projet de PLU aux personnes publiques associées

Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique,

ARRÊTE

Article 1 : Il est procédé à une enquête publique portant sur le projet de P.L.U version Loi ALUR et comportant une évaluation environnementale de la commune de MOUSTIERS STE MARIE, pour une durée de 33 jours consécutifs,

du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 13 octobre 2017 inclus.

Article 2 : Par décision n°E17000033/13 en date du 17 mars 2017 concernant le PLU, Madame Michèle TEYSSIER a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Article 3 : Les pièces du dossier d'enquête publique, consultables sur support papier et sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur permettant de recueillir les observations du public, seront accessibles durant toute la durée de l'enquête publique.

- à la Mairie de MOUSTIERS STE MARIE (Hôtel de Ville-rue du seigneur de la Clue) aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- les lundis, vendredis de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00
- les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier d'enquête publique portant sur le projet de P.L.U sont consultables sur le site Internet dédié au P.L.U de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) dans la rubrique ENQUETE PUBLIQUE.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions pour le dossier d'enquête publique :

Par voie postale à Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante: *Madame le commissaire enquêteur — Enquête publique PLU — Hôtel de ville — 04 360 MOUSTIERS SAINTE MARIE*

Par voie dématérialisée sur le site Internet dédié au PLU de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>), en cliquant sur la rubrique REGISTRE NUMERIQUE.

Les observations et propositions du dossier d'enquête publique seront accessibles sur le site Internet dédié au PLU de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) dans la rubrique ENQUETE PUBLIQUE.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie aux jours, heures suivants :

Lundi 11 septembre 2017 de 9h à 12h

Vendredi 15 septembre 2017 de 14h à 17h

Mardi 19 septembre 2017 de 9h à 12h

Samedi 23 septembre 2017 de 9h à 11h

Jeudi 28 septembre 2017 de 14h à 17h

Mercredi 4 octobre 2017 de 9h à 12h

Vendredi 13 octobre 2017 de 14h à 17h

Article 5 : Le projet de P.L.U de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE comporte une évaluation environnementale. L'avis de L'autorité environnementale de Provence-Alpes-Côte d'Azur est tacite et donc réputé favorable.

Article 6 : Le maître d'ouvrage responsable de l'élaboration du PLU est la Mairie de MOUSTIERS SAINTE MARIE.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur ce projet auprès du Service Foncier/Urbanisme de la commune aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie,

- les lundis, vendredis de 9h à 12h00 et de 14h à 17h30
- les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Ce dernier convoquera, dans la huitaine, les responsables du projet et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en les invitant à produire, dans un délai de quinze jours, leur mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur adressera, au maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE, les dossiers d'enquête publique, le registre, un rapport, et dans un document séparé ses conclusions motivées.

Le maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE adressera une copie du rapport et les conclusions motivées à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en Mairie de MOUSTIERS SAINTE MARIE et à la Préfecture des ALPES DE HAUTE PROVENCE, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site Internet dédié au P.L.U de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>).

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 8 : Un avis au public sera publié par les soins de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « La Provence » et « Haute Provence Infos » diffusés dans le département des Alpes de Haute Provence.

L'avis au public fera l'objet d'une publication par voie d'affichage afin de lui assurer une plus large diffusion. Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, au moins sur les lieux suivants :

- A la Mairie ;
- Sur les panneaux d'affichage de la Mairie ;

L'avis au public sera également mis en ligne sur le site Internet de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) et sur le site Internet dédié au P.L.U de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>).

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 10 : A l'issue de l'enquête publique, le projet de P.L.U de MOUSTIERS SAINTE MARIE sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Article 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois de sa publicité, d'un recours gracieux auprès de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Article 12 : Le présent arrêté sera adressé à :

1 Monsieur le Préfet des ALPES DE HAUTE PROVENCE,

1 Madame la Directrice Départementale des Territoires des ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Article 13 : La Directrice Générale des Services de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, le Préfet des ALPES DE HAUTE PROVENCE et le commissaire enquêteur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune

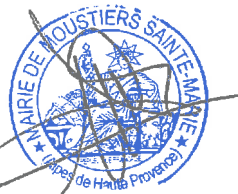
Fait à Moustiers Ste Marie le 09 août 2017

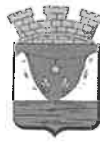
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire,

AFFICHE-LE 10.08.17
RETIRE LE •
NOTIFIE A L'INTERESSE(E) LE

Patricia BRUN





Avis d'enquête publique
Projet de Plan Local d'Urbanisme
Commune de Moustiers Sainte-Marie

Par arrêté municipal A2017-0065 en date du 09 août 2017 Madame le Maire de Moustiers Sainte-Marie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme. Le projet intègre le rapport sur les incidences environnementales, au titre de l'évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est tacite.

A cet effet, Madame Michelle TEYSSIER a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Cette enquête se déroulera en Mairie, à compter du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 13 octobre 2017 inclus.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de projet sera consultable sur le site internet de la commune <http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr> et au service urbanisme, en mairie, place de la Mairie :

- les lundis, vendredis de 9h à 12h00 et de 14h à 17h30
- les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h30

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique, consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou les adresser au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur, Mairie de Moustiers Sainte-Marie, 04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE

par voie dématérialisée sur un registre numérique sur le site <http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie le :

Lundi 11 septembre 2017 de 9h à 12h

Vendredi 15 septembre 2017 de 14h à 17h

Mardi 19 septembre 2017 de 9h à 12h

Samedi 23 septembre 2017 de 9h à 11h

Jeudi 28 septembre 2017 de 14h à 17h

Mercredi 4 octobre 2017 de 9h à 12h

Vendredi 13 octobre 2017 de 14h à 17h

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra à Madame le Maire son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au service urbanisme de la commune, et sur le site Internet <http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête